CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté proclamant élue conseillère nationale, Mme Clarence Chollet

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil national, par suite de la démission de M. Fabien Fivaz ;

vu les résultats de l'élection du Conseil national du 22 octobre 2023 ;

vu la loi fédérale sur les droits politiques, du 17 décembre 1976 ;

sur la proposition de sa présidente,

arrête :

Article premier Mme Clarence Chollet, première suppléante de la liste N° 35A Les Vert-e-s neuchâtelois-es, à laquelle appartient le siège vacant, est proclamée élue conseillère nationale.

Art. 2 [1]La chancellerie d'État est chargée de l'exécution du présent arrêté.

[2]Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 29 avril 2025

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,	*La chancelière,*
F. NATER	S. DESPLAND